Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Léopold Langlois présente le bill S-1 concernant les chemins de fer.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE AUJOURD'HUI

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence a bien voulu me faire remettre le texte du discours du trône qu'il a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement. En voici la teneur:

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce discours sera-t-il examiné?

L'honorable Léopold Langlois propose, de l'assentiment du Sénat et appuyé par l'honorable Arthur W. Roebuck:

Que l'étude du discours de Son Excellence le gouverneur général, prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit remise à plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable Léopold Langlois propose, de l'assentiment du Sénat et appuyé par l'honorable Arthur W. Roebuck:

Que tous les sénateurs présents au cours de la session actuelle forment un comité chargé d'examiner le Règlement et les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à deux heures de l'après-midi.

DEUXIÈME SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter au Sénat le rapport du bibliothécaire parlementaire pour la deuxième session de la vingthuitième législature, 1969.

(Il est ordonné que le rapport soit déposé sur le Bureau.)

INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

INSTALLATIONS DE LA SALLE DU SÉNAT

L'honorable David A. Croll: Avant d'entamer les travaux du Sénat cet après-midi, j'aimerais soulever une question de privilège qui, en réalité, concerne tous les sénateurs. Hier soir, quand le juge en chef du Canada est venu ici, nous n'avons pas entendu l'interprétation de ce qu'il disait jusqu'à ce que son discours soit aux deux tiers terminé. Aujourd'hui, alors que le gouverneur général a prononcé le discours du trône, il n'y a eu aucune interprétation.

J'ai saisi le greffier de la question hier, avant-hier et à diverses reprises l'année dernière. Le dispositif d'interprétation est installé à la Chambre des communes et ici également. Ce matin il n'y a pas eu de séance à la Chambre des communes, puisque tous les députés se trouvaient ici, et pourtant nous n'avions aucun service d'interprétation. Je soulève la question, non point dans le dessein d'être critique, mais j'estime que le Sénat devrait montrer l'exemple. Puisque nous avons le service d'interprétation, il faut nous en servir, surtout lorsque nous demandons à autrui d'user des deux langues. Une foule d'autres occasions pourront se présenter. Par exemple, je crois savoir que, cet après-midi, un des sénateurs parlera principalement en français. Il n'est pas juste, ni pour lui ni pour nous, qu'il n'y ait pas d'interprétation. En tout cas, l'équipement est là, nous devrions nous assurer que les interprètes disponibles.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, je puis répondre à la question de privilège de l'honorable sénateur Croll. Au cours de la dernière session, j'ai reçu des plaintes au sujet des installations et du système d'interprétation. Je suis heureux que cette question ait été mise sur le tapis ce matin, au début d'une nouvelle session. Cela témoigne, en tout cas, de l'intérêt que portent les honorables sénateurs à ce système, ainsi que de son utilité.

On m'a signalé hier que nous n'aurions pas d'interprétation, et encore ce matin. Je tiens à assurer aux honorables sénateurs que nous réunirons tous ceux qui détiennent l'autorité